



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : Habitat et Logement
Réf : LP/LG/EC
Tél. : 04 30 38 01 91

B2026_02_06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 29 AVRIL 2026**

ÉTAIENT PRÉSENTS (61) : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Sylvain ANDRE, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Aimé CAVAILLE, Gael MANCUSO, Jean-Luc GIBELIN, Éric PLANTIER, Philippe ALLIE, Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Valery BEUDIN, Liliane ALLEMAND, Philippe TALAGRAND, Michel VIGNE, Marc DUMAS, Christophe BONNEFOY, Olivier AVOUAC, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Thierry ORTIZ, Michel MERCIER, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Stéphane ALLIGNOL, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Jérôme VIC, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Jean-Marie MALAVAL, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Thierry JONQUET, Georges DAUTUN, Laurence BULTEZ-CADET, Jean-Noël PUDDU, Sébastien MAGNY, Georges RIBOT, Louise SALATHÉ, Georges MATICHARD

POUVOIRS (11) : Aurélie GENOLHER pouvoir à Jean-Luc GIBELIN, Jean-Claude ROUILLON pouvoir à Marie-Christine PEYRIC, Julie LOPEZ DUBREUIL pouvoir à Sylvain ANDRE, Denis KUCHARCZAK pouvoir à Marc JEKAL, Jean-Jacques VIDAL pouvoir à David GUIRAUD, Marielle VIGNE pouvoir à Thierry BAZALGETTE, Guy CHERON pouvoir à René MEURTIN, Fabien FIARD pouvoir à Rémy BOUET, Marc SASSO pouvoir à Jean-Marie MALAVAL, Laurent CHAPPELLIER pouvoir à Valérie MEUNIER, Bruno BIONDINI pouvoir à Michel VIGNE

ABSENTS EXCUSÉS (04) : Bonifacio IGLESIAS, Gérard BANQUET, Henri CROS, Patrick JULLIAN

Objet : Convention avec l'association MNE-RENE 30 pour la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' d'Alès Agglomération

Le Bureau de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L301-5-1 et R327-1,

Vu le Code de l'énergie, notamment ses articles L. 232-1 et suivants,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

Vu la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire reconnaissant notamment l'utilité sociale des associations qui concourent à l'éducation à la citoyenneté, au développement durable et à la transition énergétique,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption des statuts,

Vu la délibération C2021_10_17 du Conseil de Communauté du 9 décembre 2021 adoptant le Programme Local de l'Habitat,

Vu la délibération C2024_02_26 du Conseil de Communauté du 10 avril 2024 adoptant le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2023-2029,

Vu la délibération C2024_05_22 du Conseil de Communauté du 18 décembre 2024 approuvant la convention de Pacte Territorial – France Rénov' (PIG) 2025-2027,

Vu la délibération B2025_03_15 du Bureau de Communauté du 26 juin 2025 approuvant la convention pluriannuelle de partenariat avec la MNE RENE 30 pour la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' d'Alès Agglomération pour la période 2025-2027,

Vu la délibération C2026_01_05 du Conseil de Communauté du 9 avril 2026 portant délégation au Bureau de Communauté en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts révisés de l'Association MNE-RENE 30 labellisée CPIE approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 2024,

Considérant que le programme Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) a pris fin le 31 décembre 2024, et que depuis le 1^{er} janvier 2025, un nouveau dispositif d'intervention programmé est mis en œuvre : le Pacte Territorial France Rénov',

Considérant que le Pacte Territorial France Rénov' regroupe en un seul dispositif conventionnel la déclinaison locale du Service Public de l'Amélioration de l'Habitat sur l'ensemble des champs d'intervention de l'Anah,

Considérant que ce Pacte Territorial France Rénov' permet de mettre en œuvre une ingénierie spécifique portée par la Communauté Alès Agglomération visant à informer, conseiller, orienter et accompagner les particuliers dans leurs projets d'adaptation de l'habitat via le montage de leurs dossiers de subvention et à traiter les situations d'habitat indigne et très dégradé,

Considérant que la MNE RENE 30 labélisée CPIE du Gard, de par ses compétences et sa connaissance du territoire, est un partenaire indispensable à la mise en œuvre des actions du Pacte Territorial France Rénov',

Considérant que la MNE RENE 30 labélisée CPIE du Gard a vocation à animer plusieurs actions du Pacte Territorial France Rénov' sur le territoire de la Communauté Alès Agglomération,

Considérant qu'à cet effet, une convention pluriannuelle d'objectifs a été conclue avec l'association MNE-RENE, labellisée CPIE du Gard, pour les années 2025 à 2027,

Considérant que, dans ces conditions, il y a lieu pour la Communauté Alès Agglomération de conclure avec l'association MNE-RENE 30 labellisée CPIE une convention annuelle de moyens financiers définissant les modalités d'octroi de subvention et d'exécution de la convention pour l'année 2026,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

La convention annuelle de moyens financiers 2026, qui comprend l'attribution à l'association MNE-RENE 30, d'une subvention soumise à l'atteinte d'objectifs d'un montant de 112 445 € (cent douze mille quatre cent quarante-cinq euros), jointe à la présente délibération.

AUTORISE

Monsieur le Président à signer la convention de moyens financiers 2026.

Votants : 72
Pour : 72 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christophe RIVENQ

